

[Les Eurockéennes de Belfort](#)[Les lecteurs voyageurs](#)[Podcast. La guerre de 1870 racontée en 5 épisodes](#)**Territoire du Belfort | Incivilités**

## Un arrêté municipal interdit les rassemblements nocturnes à Châtenois-les-Forges

La mairie répond aux plaintes de riverains lassés du tapage nocturne et de fâcheuses incivilités. Une voiture a été incendiée le week-end dernier... Du coup, les rassemblements sur le domaine public entre 22 h et 6 h sont interdits jusqu'au 1er novembre.

Par **L'Est Républicain** - 12 août 2020 à 15:49 | mis à jour le 12 août 2020 à 15:55 - Temps de lecture : 2 min



L'incendie de cette voiture a fait déborder le vase. Photo ER

Suite à de nombreuses plaintes des riverains, au constat de nombreux détritiques jonchant les parcs et afin de mettre un terme aux incivilités, le maire a pris un arrêté municipal d'interdiction de rassemblement de personnes portant un trouble à la tranquillité publique ainsi que la consommation d'alcool sur le domaine public.

## **Des déchets jetés tous les jours dans les rues et les parcs**

Plusieurs faits ont conduit le conseil municipal à prendre une telle décision : des rassemblements de jeunes, souvent extérieurs à la commune, ont lieu quasiment tous les soirs de la semaine ; les week-ends, le phénomène est plus intense. Les agents des services techniques doivent ramasser des tas de déchets jetés au sol, dans les rues et les parcs, tous les jours. Les riverains sont excédés par le tapage résultant de ces rassemblements (musique, cris, bagarres). La situation s'est dégradée le week-end dernier avec l'incendie volontaire d'un véhicule, ce qui pour la municipalité n'est plus tolérable. Cette dernière a tenté le dialogue, mais la sécurité des riverains est en jeu.

## **Verbalisation systématique**

C'est pourquoi il a été décidé d'interdire tout rassemblement de 22 h à 6 h jusqu'au 1er novembre, notamment dans les zones les plus sensibles, à savoir (entre autres) : le secteur de la mairie et du complexe sportif, le secteur de la

24/07/2021

Territoire du Belfort | Incivilités. Un arrêté municipal interdit les rassemblements nocturnes à Châtenois-les-Forges

caserne des sapeurs pompiers, le green parc et les étangs du Moulin, le parc du centre socio-éducatif du château Vermot.

Des contrôles de gendarmerie seront intensifiés et la verbalisation sera systématique.

### **Parmi les zones sensibles visées**

Le secteur de la mairie et du complexe sportif, le secteur de la caserne des sapeurs pompiers, le green parc et les étangs du Moulin, le parc du centre socio-éducatif du château Vermot.